

ARRETE 2026\61 DE CIRCULATION RUE DES FILLANCOURTS

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de Mme URBAIN Mathilde domiciliée 6 rue des Fillancourts – 78930 GUERVILLE - mail : urbainmathilde78@gmail.com, pour l'organisation de la fête des voisins du **vendredi 29 mai 2026**,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation Rue des Fillancourts de Guerville du croisement rue de la Liberté, Rue des 3 Cornets et rue des Fillancourts jusqu'à l'impasse des Costières,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre l'organisation de la fête des voisins du Vendredi 29 mai 2026, de 16 heures à 23 heures 30, la rue des Fillancourts sera fermée à la circulation (rue barrée du croisement rue de la Liberté, Rue des 3 Cornets et rue des Fillancourts jusqu'à l'impasse des Costières).

Article 2 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval, les panneaux de signalisation seront à la charge de l'organisatrice.

Article 3 : Dans le cadre de « VIGIPIRATE RENFORCÉ », toutes précautions devra être prises pour bloquer et sécuriser les deux entrées du tronçon (véhicules en travers de la voie).

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Demandeur

La Gendarmerie de Septeuil

Services techniques

Fait à Guerville,

Le 21 mai 2026,

Pour le maire et par délégation,

Ludovic BONNET

